



District du Gers de Football

ASSEMBLEES GENERALES DU 8 DECEMBRE 2017

A 19h30 à PESSAN

PROCES-VERBAL

Le 08 décembre 2017 à 19h30, dans les locaux de la salle des fêtes de PESSAN, les clubs du District du Gers de Football se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation du Président et conformément aux articles 18 et 30 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence, signée par chaque membre de l'Assemblée.

Nombre de clubs du District : 46 (118 voix).

1. CLUBS PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : 42 (111 voix)

U.S. AIGNAN – AUCH FOOTBALL – ET.S. CASTELNAU BARBARENS – F.C. CASTERA VERDUZAN – E.S. COLOGNE SARRANT – J.F. CONDOM – U.S. DURAN – A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT – E.S. GIMONT – F.C. L'ISLE JOURDAIN – A.A. LAYMONT – U.S. LECTOURE – LOMBEZ O.F.C. – A.S. MANCIET A.S. MARSAN – RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC F.C. – F.C. MAUVEZIN – F.C. MIRANDE – O. MONBLANC – A.S. MONFERRAN SAVES – E.S. SUD LOMAGNE – A.S. SEGOUFIELLE – SUD ASTARAC 2010 – U.S. PAULHAC SAINTE RADEGONDE – F.C. PAVIE – U.S. PESSAN – PESSOULENS A.C. – SCPAS SAINTE CHRISTIE PREIGNAN – PUJAUDRAN A.S. – F.C. RISCLE – S.C. SARAMON A.M. SARRANT – F.C. SEISSAN – U.S. SIMORRE – S.C. SAINT CLAR – AM. SAINT JEAN LE COMTAL – E.S. SAINT SAUVY J.S. TOUGET – VAL D'ARROS ADOUR – F.C. VALLEE DE L'ARRATS – U.A. VIC FEZENSAC – VVA LABEJAN

CLUBS ABSENTS (amende financière : 100€) : EAUZE F.C. – F.C. LE HOUGA – U.S. MIRADOUX – S.C. SOLOMIAC.

Le quorum requis de 59 voix étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

2. COMITE DIRECTEUR : Mmes GRIMAL – GOUANELLE – MEDIAMOLE – REIGNAUD – THORE.

MM. GLARIA – GEISSELHARDT – SAINT YGNAN – REQUENA – MARTINON – BROCCAS – SAGE – DIOUF – BRANA – CAMILLO – DAVOINE – FAUGERES – GUILLET – LAGARRIGUE.

Assistent à l'assemblée :

Monsieur Patrice MARSEILLOU, Cadre Technique du District.

Monsieur Christophe MARROUAT, Conseiller en Football d'Animation du District.

Madame Katy DELMOTTE, secrétaire du District.

Monsieur Guy VAVASSORI, membre de la Commission des Finances.

Monsieur Jean-Luc DAMIOT, Commissaire aux Comptes.

Monsieur Jacques WARIN, secrétaire de la CDLD du District.

3. PERSONNALITES INVITEES :

Monsieur Jacques SERES, Maire de PESSAN,

Monsieur Maurice MARTIN, Président de la Ligue Occitanie de Football,

Monsieur Yvan DAVID, Conseiller Technique Régional de la Ligue Occitanie de football,

Monsieur Stéphane GUIGUET, Directeur de la DDCSPP du Gers,

Madame Corine SEBASTIAN, Caisse Régionale CAMPG,

Monsieur Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental du Gers,

Monsieur Albert CARRER, Président du CDOS 32,

Monsieur Philippe DUPOUY, Conseiller Départemental.

L'Assemblée est dirigée par Monsieur Guy GLARIA, Président du District du Gers de Football. Il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation et adoption des nouveaux statuts du District

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 17-06-2016 à PESSOULENS
- Remise des récompenses et distinctions
- Approbation des comptes annuels saison 2016/2017
- Questions diverses
- Intervention des personnalités.



PERSONNALITES PRESENTES :

- Monsieur Jacques SERES, Maire de PESSAN,
- Monsieur Michel CHARRANCON, Président délégué de la Ligue Occitanie de football,
- Messieurs David BACA et Hakim NAOURI, Directeurs d'agences du Crédit Agricole,
- Monsieur Yvan DAVID, Conseiller Technique Régional de la Ligue Occitanie de football,
- Monsieur Pierre THEVENIN, Secrétaire Général de la Ligue Occitanie de Football
- Monsieur Jacques DEF, représentant de la DDCSPP du Gers

EXCUSÉS :

- Monsieur André LARAN, Conseiller Départemental, Président de la Commission des Sports,
- Monsieur Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental du Gers,



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire qui doit se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts du District.

Louis SAINT YGNAN, Vice-Président du District et responsable du pôle juridique, présente et explique les principales modifications pour une mise en conformité avec les directives de la Fédération.

A l'issue de cette présentation, la parole est offerte à tout membre de l'Assemblée qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, la proposition des nouveaux statuts est soumise aux voix de l'Assemblée Générale.

Les nouveaux statuts du District sont adoptés dans leur intégralité, à l'unanimité des clubs présents.

Conformément à la législation en vigueur, ils feront l'objet d'un dépôt auprès de la Préfecture du Gers



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En préambule, le Président GLARIA précise que la présente Assemblée est tenue d'ajouter au texte écrit du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2016 à SARRANT, le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Sarl DAMIOT-MARTINEZ sise 1 allée Maurice Sarraut 31300 Toulouse pour une durée de 6 exercices (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022). En effet, ce renouvellement avait effectivement été adopté par l'AG mais non reporté sur le compte rendu écrit du procès-verbal.

**Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2017 à PESSOULENS
En l'absence d'observation, ce procès-verbal est définitivement adopté.**

Interventions diverses :

M. Guy GLARIA, Président du District du Gers de football :

- > Minute de silence observée en hommage aux joueurs et dirigeants récemment disparus.
- > Exposé sur l'offre de l'équipementier NIKE.
- > Tarifs prohibitifs pratiqués par certaines municipalités pour la mise à disposition des leurs installations lors de rassemblements ou manifestations organisés par le District en faveur des jeunes.

M. Jacques SERES, Maire de PESSAN :

Remerciements au District de football et mot sur le football dans sa commune.

Mme Marie Christine DUCHAMPS, Présidente du club de PESSAN :

Remerciements au District de football. Présentation de son club et des ententes mises en place.

MM. Hakim NAOURI et David BACA, Directeurs d'agences du Crédit Agricole :

Remerciements au District.

Le Crédit Agricole accompagne le football à travers divers partenariat : Journée Nationale des Débutants, Mozaïc Foot Challenge, féminines, etc...

Signature du renouvellement de la convention de partenariat avec le District du Gers pour la saison en cours.

M. Guy VAVASSORI, Commission des Finances du District :

Précisions sur les indemnités d'arbitrage : à compter du 1^{er} janvier 2018, les arbitres délivreront aux clubs la fiche de frais afférente au match arbitré, permettant ainsi aux Clubs de posséder un justificatif comptable et de vérifier l'exactitude des sommes prélevées mensuellement par le District.

M. Yvan DAVID, Directeur Technique Régional :

Remerciements au Président du district pour l'invitation.

Missions des équipes techniques (féminines, jeunes, séniors).

Autodiagnostic du Label.

Structuration d'un club.

Objectif à terme, une équipe → un éducateur.

Future pyramide régionale et départementale des jeunes.

M. Franck BRANA, Comité Directeur, responsable des compétitions seniors :

Situation des clubs la saison prochaine, suite aux changements avec la fusion des ligues. Projection faite à partir de la situation actuelle (au 3 décembre 2017) de nos championnats.

LIGUE OCCITANIE	
DIVISION HONNEUR (R.1)	AUCH FOOTBALL 1 : 3 ^{ème} FLEURANCE : 9 ^{ème}
Aucune montée en N.3, aucune descente en R.2	
DIVISION HONNEUR REGIONALE (R.2)	AUCH FOOTBALL 2 : 9 ^{ème}
Pas de descente en R.3	
PROMOTION HONNEUR (R.3)	GIMONT : 3 ^{ème}
Pas de montée en R.2, pas de descente en D.1	
PROMOTION DE LIGUE	
POULE A	FLEURANCE 2 : 8 ^{ème} VIC FEZENSAC : 10 ^{ème}
POULE B	L'ISLE JOURDAIN : 3 ^{ème} STE CHRISTIE PREIGNAN : 6 ^{ème}
POULE C	PAVIE : 1 ^{er} AIGNAN : 8 ^{ème}
Montent en R.3	L'ISLE JOURDAIN et PAVIE
Descendent en D.1	FLEURANCE 2, VIC FEZENSAC, STE CHRISTIE PREIGNAN, AIGNAN

DISTRICT DU GERS	
EXCELLENCE (D.1)	<p>Monte en R.3 SUD ASTARAC : 1^{er}</p> <p>Descente en D2 : SIMORRE : 8^{ème} AUCH FOOTBALL 3 : 9^{ème} L'ISLE JOURDAIN 2 : 10^{ème} STE CHRISTIE PREIGNAN 2 : 11^{ème} CASTERA VERDUZAN : 12^{ème}</p>
PROMOTION EXCELLENCE (D.2)	<p>POULE A DURAN : 1^{er} monte en D1</p> <p>Descendent en D3 : USP / ESC 1 : 10^{ème} R.B.A. : 11^{ème} LECTOURE 1 : 12^{ème}</p> <p>POULE B LABEJAN / ST JEAN : 1^{er} monte en D1</p> <p>Descendent en D.3 : SUD ASTARAC 2 : 10^{ème} ST SAUVY 1 : 11^{ème} SEISSAN : 12^{ème}</p>
1^{ère} DIVISION (D.3)	<p>Montent en D.2 AIGNAN 2 GIMONT 3 MONFERRAN SAVES</p>

Tableau des différents cas pouvant exister :

Descentes de Ligue	Excellence (12 équipes)	Promotion Excellence (24 équipes)	1 ^{ère} Division (36 équipes)	Clubs Ligue
0 descente de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>3 descentes : Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>4 montées : Le premier et le second de chaque poule accèdent en Excellence</p> <p>3 descentes : Le moins bon 11^{ème} de la division ainsi que le 12^{ème} de chaque poule descendent en 1^{ère} division</p>	<p>4 montées : Le premier et le meilleur second des trois poules accèdent en Promotion d'Excellence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)
	12 – 4 (Exc) + 4 (Promo Exc) = 12	24 + 3 (Exc) – 7 (Promo Exc) + 4 (1 ^{ère} Div.) = 24	36 + 4 (Promo Exc) – 4 (1 ^{ère} Div.) = 36	
1 descente de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>3 descentes : Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>3 montées : Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second de la Division accèdent en Excellence.</p> <p>4 descentes : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>4 montées : Le premier et le meilleur second des trois poules accèdent en Promotion d'Excellence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)
	12 + 1 (PL) – 4 (Exc) + 3 (Promo Exc) = 12	24 + 3 (Exc) – 7 (Promo Exc) + 4 (1 ^{ère} Div.) = 24	36 + 4 (Promo Exc) – 4 (1 ^{ère} Div.) = 36	

2 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>3 descentes : Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>2 montées : Le premier de chaque poule accède en Excellence.</p> <p>4 descentes : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>3 montées : Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second de la Division accèdent en Promotion d'Excellence</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	$12 + 2 (PL) - 4 (Exc) + 2 (Promo Exc) = 12$	$24 + 3 (Exc) - 6 (Promo Exc) + 3 (1^{ère} Div.) = 24$	$36 + 4 (Promo Exc) - 3 (1^{ère} Div.) = 37$	
3 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>4 descentes : Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>2 montées : Le premier de chaque poule accède en Excellence.</p> <p>5 descentes : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule ainsi que le barragiste perdant des 10^{ème} descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>3 montées : Le premier de chaque poule accède en Promotion d'Excellence.</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	$12 + 3 (PL) - 5 (Exc) + 2 (Promo Exc) = 12$	$24 + 4 (Exc) - 7 (Promo Exc) + 3 (1^{ère} Div.) = 24$	$36 + 5 (Promo Exc) - 3 (1^{ère} Div.) = 38$	
4 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>5 descentes : Les équipes classées 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>2 montées : Le premier de chaque poule accède en Excellence.</p> <p>6 descentes : Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule ainsi que le barragiste perdant des 10^{ème} descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>3 montées : Le premier de chaque poule accède en Promotion d'Excellence.</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	$12 + 4 (PL) - 6 (Exc) + 2 (Promo Exc) = 12$	$24 + 5 (Exc) - 8 (Promo Exc) + 3 (1^{ère} Div.) = 24$	$36 + 6 (Promo Exc) - 3 (1^{ère} Div.) = 39$	
5 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p>	<p>2 montées : Le premier de chaque poule accède en Excellence.</p>	<p>3 montées : Le premier de chaque poule accède en Promotion d'Excellence.</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	<p>6 descentes : Les équipes classées 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>7 descentes : Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule ainsi que le barragiste perdant des 09^{ème} descendent en 1^{ère} Division.</p>		
	$12 + 5 (PL) - 7 (Exc) + 2 (Promo Exc) = 12$	$24 + 6 (Exc) - 9 (Promo Exc) + 3 (1^{ère} Div.) = 24$	$36 + 7 (Promo Exc) - 3 (1^{ère} Div.) = 40$	

6 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>6 descentes : Les équipes classées 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>1 Montée : Le champion du Gers accède en Excellence</p> <p>8 descentes : Les équipes classées 09^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>3 montées Le premier de chaque poule accède en Promotion d'Excellence.</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	12 + 6 (PL) – 7 (Exc) + 1 (Promo Exc) = 12	24 + 6 (Exc) – 9 (Promo Exc) + 3 (1 ^{ère} Div.) = 24	36 + 8 (Promo Exc) – 3 (1 ^{ère} Div.) = 41	
7 descentes de Ligue	<p>1 Montée : Le premier monte en R.3</p> <p>7 descentes : Les équipes classées 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} descendent en Promotion Excellence</p>	<p>1 Montée : Le champion du Gers accède en Excellence</p> <p>9 descentes : Les équipes classées 09^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule ainsi que le barragiste des 08^{ème} descendent en 1^{ère} Division.</p>	<p>3 montées Le premier de chaque poule accède en Promotion d'Excellence.</p>	<p>Aignan (P.L.) - L'Isle-Jourdain (P.L.) - Pavie (P.L.) - Fleurance 2 (P.L.) - SCP (P.L.) - Vic-Fezensac (P.L.) - Gimont (P.H.)</p>
	12 + 7 (PL) – 8 (Exc) + 1 (Promo Exc) = 12	24 + 7 (Exc) – 10 (Promo Exc) + 3 (1 ^{ère} Div.) = 24	36 + 9 (Promo Exc) – 3 (1 ^{ère} Div.) = 42	

Application dans tous les cas des articles 16, 17 et 18 du Règlement des Championnats de la Ligue Occitanie de Football

M. Jacques DEF, DDCSPP :

Remerciements au district. Excuses pour le directeur départemental et responsable service jeunesse et sports. Propos sur la nouvelle ligue. Soutien au football départemental (CNDS 25 000€). Dispositif du service civique.

Monsieur Michel CHARRANCON, Président délégué de la Ligue Occitanie de football :

Rappel de points importants concernant la Ligue Occitanie.

Petite augmentation du nombre de licenciés(es) malgré une chute des licences pour les plus de 20 ans.

Dématérialisation des licences.

Feuille de Match Informatisée.

Coupe de France et Coupe d'Occitanie se feront en tenue Nike.

Formation des joueurs et des éducateurs.

Formation des dirigeants.

REMISE DES RECOMPENSES 2016-2017

« Mozaïc Foot Challenge » Crédit Agricole Pyrénées Gascogne :

- U13 : Entente LLM/RCSOL,
- U15 : AUCH FOOTBALL 3,
- U17 : Entente CASTERA VERDUZAN/VIC FEZENSAC 1,
- U19 : F.C. L'ISLE JOURDAIN 1,
- Féminines seniors : Entente SUD ARMAGNAC 1,
- Hommes Seniors : A.M. SAINT JEAN LE COMTAL 1.

Bénévoles du mois :

- Issu de l'Instance :
 - Louis SAINT YGNAN.
- Issus des clubs :
 - Brigitte CHEFD'HOTEL (SUD ASTARAC 2010),
 - Jacqueline HONTANX (RISCLE),
 - Jeannine MENDOUSSE (SAINT JEAN LE COMTAL),
 - Véronique VANCOILLIE (VALLEE DE L'ARRATS),
 - Laure GOUANELLE (SCP AS).

Médaille de Vermeil FFF :

- Eric BROCAS (arbitre Fédéral, Vice-Président du District).

Médaille Or Ligue :

- DUPUY Christian (dirigeant à l'U.S. SIMORRE, membre de la commission statut de l'arbitrage),
- MAGNOAC Françoise (dirigeante à AUCH FOOTBALL – trésorière),
- SAINT YGNAN Louis (Président ASFLS, Président de la commission d'Appel District),
- TAUPIAC Jean-Jacques (dirigeant au S.C. SAINT CLAR).

Médaille Argent Ligue :

- RINALDI Jean-Jacques (co-président de CASTERA-VERDUZAN),
- ADER Christine (trésorière O. LOMBEZ),
- GARCIA Gilles (éducateur ASFLS),
- PEYRON Guy (responsable école de foot A.S. MANCIET),
- GONZALEZ Fany (secrétaire correspondante F.C. PAVIE),
- VIOTTO Gilles (secrétaire correspondant SCP AS),
- BUSSY Florent (éducateur RBA FC),
- LAFFORGUE Pierre (responsable école de foot SUD ASTARAC 2010),
- FERRE Paul (éducateur AUCH FOOTBALL),
- MEDIAMOLE Françoise (vice-présidente AUCH FOOTBALL, membre District),
- RAISON Eddy (éducateur U.S. DURAN),
- SABATHIER Georges (membre CDA District, responsable des désignations),
- WARIN Jacques (secrétaire Commission Discipline District).

Médaille Bronze ligue :

- CROS Fabrice (Président de LAYMONT),
- DUCOS Vincent (Président de VAL D'ARROS ADOUR),
- FANTINI Florian (responsable jeunes E.S. GIMONT),
- GERS William (trésorier F.C. MIRANDE),
- GEISSELHARDT Ludovic (responsable jeunes VALLEE DE L'ARRATS),
- REIGNAUD Sandrine (dirigeante U.S. AIGNAN, secrétaire CDA District),
- KAUFFMANN Claude (co-président F.C. CASTERA-VERDUZAN),
- BALLARIN Luc (éducateur U.S. AIGNAN),
- SIGNES Raphaël (secrétaire COLOGNE-SARRANT),
- LAITHEM Frédéric (responsable équipe 1 U.S. DURAN).

Mini-trophée District :

- GOUANELLE Laure (éducatrice féminine District, SCP AS),
- DUCHAMPS Colette (secrétaire U.S. PESSAN),
- BIOLATO Jean-Marie (Président de PESSOULENS),
- TOLLIS Alain (Président F.C. RISCLE),
- DASTUGUE René (Président S.C. SARAMON),
- VILLAIN Alain (trésorier A.S. SEGOUFIELLE),

- DAZZAN Serge (secrétaire correspondant SUD LOMAGNE),
- ROUSSEL Pascal (responsable école de sport MONBLANC-LLM),
- BURGAN Malory (Présidente F.C. SEISSAN),
- LAFON Fabien (responsable jeunes U.A. VIC-FEZENSAC).

Récompenses arbitres :

- BOUSQUET Xavier (Major District 1),
- SUS Cyril (Major District 3),
- LUMINEAU Julien (jeune arbitre de Ligue),
- CEBRIAN Jérôme (arrêt d'activité-services rendus).

APPROBATION DES COMPTES

Le Trésorier Boucar DIOUF prend la parole et, préalablement à la lecture du rapport financier, remercie les participants pour leur présence.

Il précise que le rapport financier fait partie des documents qui ont été remis lors de l'émargement de la feuille de présence, et rappelle que les comptes annuels et les annexes sont consultables sur le site internet du District. Lecture est donnée du rapport financier (**voir annexe 1**) et des rapports du Commissaire aux Comptes (**voir annexe 2**) puis le trésorier offre la parole à tout membre de l'Assemblée qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Trésorier soumet aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier du Trésorier et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports, le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat pour cet exercice au Comité Directeur.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale constate un résultat net déficitaire s'élevant **5 602.85€**, qu'elle décide d'affecter au compte de réserve destiné aux projets associatifs dont le solde positif est ainsi ramené à 249 750.28€

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité des Clubs présents.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 22h15 et invite l'assistance à un vin d'honneur et au buffet préparé par les dirigeants du club local.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Trésorier Général
Boucar DIOUF

Le Secrétaire Général
Eric SAGE

Le Président
Guy GLARIA

ANNEXE 1

COMMISSION DES FINANCES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT DU 08 DECEMBRE 2017

Approbation des comptes – Bilan du 30.06.2017

COMPTE RENDU FINANCIER

Exercice du 01.07.2016 au 30.06.2017

1/ ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

- Le montant des recettes propres au District s'élève à **116 455 €** contre **101 504 €** en 2015/2016 soit une hausse de l'ordre de 15%.
- Le montant de ces recettes, majoré du montant des subventions perçues pour **111 687 €** et des reprises sur provisions et transferts de charges pour **47 420 €** dégage un montant total de produits d'exploitation de **275 563 €** contre **252 721 €** en 2015/2016 soit une hausse générale de 9,04%.
- Le total des charges d'exploitation s'élève à **287 822 €** contre **263 911 €** en 2015/2016 soit une augmentation de 9,06%.
- Le résultat d'exploitation dégage un déficit de **12 259 €**. Le déficit d'exploitation était de **11 190 €** en 2015/2016.
- Le résultat net de l'exercice, après imputation des charges financières (-3 396 €) et produits financiers (+1 262 €) ainsi que des produits exceptionnels (+21 953 €) et charges exceptionnelles (-13 163 €), dégage un déficit de **5603 €** contre un même déficit de **11 566 €** la saison précédente.
- A noter que sans l'excédent exceptionnel (5 670 €) généré par l'organisation des 2 matchs internationaux U17 France / République Tchèque, le déficit net de cet exercice se situerait à hauteur de 11 273 € soit sensiblement égal à celui de la saison précédente qui était de 11 566 €.

COMPTE D'EXPLOITATION GLOBAL DE SYNTHESE

	N	N-1	N-2
	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Total recettes d'exploitation	+ 275 563	+ 252 721	+ 274 909
Total charges d'exploitation	<u>- 287 822</u>	<u>- 263 911</u>	<u>- 263 940</u>
Résultat d'exploitation	- 12 259	- 11 190	- 10 970
+ Produits Financiers	+ 1 262	+ 1 297	+ 2 145
- Frais Financiers	<u>- 3 396</u>	<u>- 4 043</u>	<u>- 4 530</u>
Résultat courant	- 14 393	- 13 936	- 8 585
+ Produits exceptionnels	+ 21 953	+ 7 862	+ 58 136
- Charges Exceptionnelles	<u>- 13 163</u>	<u>- 5 492</u>	<u>- 56 029</u>
RESULTAT NET	- 5 603	- 11 566	+ 10 691

POSTES DE RECETTES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2016 / 2017	Saison 2015 / 2016	Saison 2014 / 2015
Droits d'engagement Clubs	56 390 €	52 988 €	54 334 €
Avertissements	30 095 €	24 270 €	28 895 €
Suspensions	12 404 €	10 665 €	13 705 €
Subventions Financières	103 603 €	105 069 €	105 936 €
Subventions matériel	8 084 €	5 023 €	9 563 €
Transfert de charges	46 220 €	39 270 €	47 067 €
Sanctions – Amendes diverses	7 025 €	5 038 €	4 340 €

POSTES DE CHARGES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2016 / 2017	Saison 2015 / 2016	Saison 2014 / 2015
Objets promotionnels District	6 934 €	4 015 €	7 633 €
Dotations partenaires	8 084 €	5 023 €	9 563 €
Fournitures administratives	1 375 €	1 451 €	1 398 €
Maintenance matériel	3 905 €	3 840 €	3 615 €
Frais de déplacements	20 918 €	21 297 €	20 040 €
Missions – réceptions – stages divers (1)	45 472 €	38 398 €	43 558 €
Frais postaux et télécommunication	4 484 €	2 642 €	3 631 €
Impôts et taxes	5 441 €	4 183 €	2 014 €
Salaires du personnel et charges sociales	146 803 €	140 036 €	130 117 €
Crédit bail photocopieur	1 568 €	1 896 €	1 896 €
Honoraires « Comptable » et « Juridique »	3 529 €	3 432 €	3 394 €
Electricité – eau – chauffage – entretien	6 620 €	6 353 €	6 957 €
Assurances	855 €	890	998 €

(1) Dont frais abandonnés bénévoles : N : 21 193 €, N-1 : 19 288 €, N-2 : 23 202 €

DETAIL DES SUBVENTIONS PERCUES OU A PERCEVOIR

ETAT (CNDS)	25 000 € (dont 19 500 € reversés aux clubs)
CONSEIL GENERAL	11 100 €
F.F.F.	61 906 €
L.M.P.F.	19 297 €
C.A.P.G.	5 000 €
INTERSPORT	484 €

2/ ANALYSE FINANCIERE

Le tableau de financement de l'exercice laisse apparaître un montant total de ressources de **12 772 €**.

Le total des emplois qui s'élève à 19 649 € est constitué par :

- L'acquisition d'immobilisation à hauteur de **500 €** ;
- Le remboursement des emprunts à hauteur de **15 539 €** ;
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices pour **3 610 €**.

L'excédent d'emploi net (**6 877 €**) a largement été compensé par une variation positive de la trésorerie à hauteur de **29 378 €**.

Le montant des créances à encaisser au 30.06.2017 s'élevait à 71 353 € se décomposant comme suit :

- Clubs du District : 686 €
- Ligue Occitanie : 34 147 €
- Produits à percevoir : 11 484 €
- Remboursement de frais : 36 €
- Subventions à recevoir (CNDS) : 25 000 €

Le montant des dettes à payer au 30.06.2017 s'élevait à 63 737 € se décomposant comme suit :

- Congés à payer + charges : 17 468 €
- Fournisseurs divers : 7 317 €
- Organismes sociaux : 15 679 €
- CNDS Clubs : 19 500 €
- Taxes foncières : 3 773 €

Le capital restant dû au titre des 2 emprunts souscrits en 2009 auprès de la FFF et du CAPG s'élève à **93 807 €** dont **16 596 €** à moins d'1 an. Sur l'exercice ils ont fait l'objet d'un remboursement en capital à hauteur de **15 539 €**.

La trésorerie disponible au 30.06.2017 s'élevait à **217 925 €** contre **188 547 €** au 30.06.2016, soit une progression de 15,58% due à une variation excédentaire du fond de roulement.

Le ratio de solvabilité à court terme déterminé par le rapport (créances + disponibilités / dettes à court terme) s'élève à **3.02** points et permet d'affirmer que le District est apte à faire face à ses dettes à court terme.

Enfin, l'autonomie financière du District est confirmée par le ratio (**2.09**) Fonds propres / Total des dettes.

3/ CONCLUSION

Malgré l'exercice 2016-2017 déficitaire, la situation économique et financière du District reste saine. Toutefois, il conviendrait d'enrayer ce début de déficit « chronique » (2^{ème} année consécutive) pour revenir à un compte de résultat au moins en équilibre.

Mais la baisse de certaines aides, voire leur suppression, conjuguée à une facturation démesurée de la mise à disposition des installations communales risquent de rendre ce retour très aléatoire.

Enfin, des négociations en cours avec la nouvelle Ligue Régionale (Ligue de Football d'Occitanie) sur une meilleure répartition des rétrocessions financières, laissent entrevoir des perspectives favorables pour le District, permettant ainsi de maintenir les actions nécessaires au développement du Football départemental.

4/ CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité a enregistré au cours de l'exercice 2016-2017 les opérations suivantes :

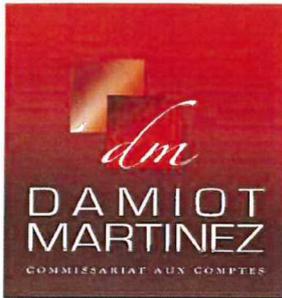
<u>Solde financier au 01.07.2016</u>		+ 7 551,52 €
RECETTES		
• Cotisations des clubs	864 €	+ 1 537,00 €
• Bourriche France/République Tchèque	673 €	
DEPENSES		
• Aide joueur Castelnau-Barbarens	200 €	- 873,00 €
• A.R.H. (Foot Fauteuil)	673 €	

Le solde financier de la Caisse au 30 juin 2017 s'élève à **+ 8 215,52 €**.

Fait à AUCH le 06-11-2017

Boucar DIOUF
Trésorier du District

ANNEXE 2



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

Société de commissaires aux comptes inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mél : accueil@dm-audit.com

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6920Z - RCS TOULOUSE

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2016

AU 30.06.2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

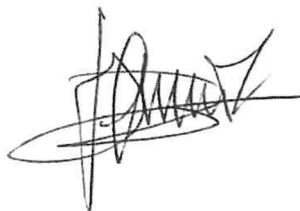
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

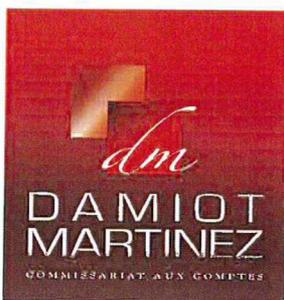
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à TOULOUSE,
Le 24 novembre 2017.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT



DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017

Société de commissaires aux comptes inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mél : accueil@dm-audit.com

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6920Z - RCS TOULOUSE

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2016

AU 30.06.2017

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOULOUSE,
Le 24 novembre 2017.

Le Commissaire aux Comptes
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT